
MARDI, 12^e NOVEMBRE, 1839.

PRESENS.

L'Honble. M. le Juge en Chef, Président.

MM. *Cuthbert.**Pothier.**De Léry.**Moffatt.**McGill.**De Rocheblave.**Neilson.**Gerrard.**Quesnel.**Christie.**Walker.**Molson.**Harwood.**Hale, de Sherbrooke, et**Wainwright.*

PRIERES.

Conformément à l'ordre, une Ordonnance qui continue pour un tems limité, une certaine Ordonnance, relativement à la saisie et la détention, pendant un temps limité, de la poudre, du plomb, des armes et autres munitions de guerre, a été lue pour la seconde fois.

La question de concours ayant été mise sur la dite Ordonnance, elle a été accordée unanimement.

Sur motion de l'Honble. M. *Neilson*, secondé par l'Honble. M. *DeLéry*,

ORDONNE', Que la dite Ordonnance soit transcrite au net.

Conformément à l'ordre, une Ordonnance pour continuer ultérieurement, pendant un temps limité, une certaine Ordonnance relativement aux personnes contre lesquelles il existe des charges de Haute-Trahison, Suspicion de Haute-Trahison, Non-révélation de Haute-Trahison, et de Menées Séditieuses, a été lue une seconde fois.